

SOMMAIRE

Votre affectation	PAGE 2
L'année de stage	PAGE 3
Fiche contact à renvoyer	PAGE 4
Pétition postes concours	PAGE 5
Postes	PAGE 6

Cette publication du SNES-FSU contient des informations indispensables pour l'année de stage. Elle est disponible gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.

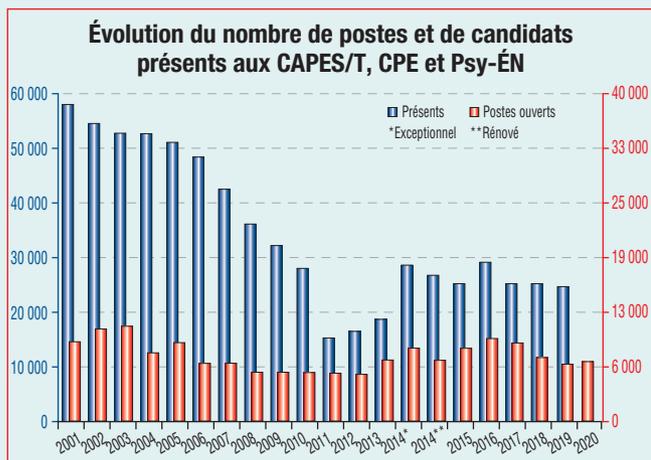


Urgence : recrutement !

Le nombre de postes aux concours externes a connu une forte baisse depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir (près de 25 % par exemple au CAPES externe) ; si ce nombre se stabilise en 2020, le ministère ne compense pas les baisses antérieures ni ne tient compte de l'augmentation du nombre d'élèves en collège et en lycée. La conséquence est double : on ne recrute pas assez et il manque de plus de plus d'enseignants et de CPE ; le nombre d'inscrit-es aux concours chute (pour l'ensemble des CAPES externes, la baisse est de 7,8 % entre 2019-2020, et de 15 % depuis 2016).

La responsabilité de Jean-Michel Blanquer dans la dégradation de l'attractivité des concours est donc lourde ; il est peu probable que les promesses de revalorisation qu'il multiplie ces dernières semaines, pour éteindre la mobilisation contre la réforme des retraites, trouvent vraiment de l'écho auprès des étudiant-es. La réforme des concours des CAPES, CAPET et CPE qu'il envisage, qui ne devrait entrer en vigueur qu'en 2022, néglige par ailleurs complètement cette question : rien n'est prévu pour financer les études des candidat-es, ni répondre à leurs besoins de formation. La place des savoirs disciplinaires s'annonce réduite, prétendument pour en donner davantage aux savoirs professionnels... qu'en réalité les étudiant-es des futurs masters MEEF devront surtout acquérir sur le terrain, comme contractuel-les avant même le concours. Mais le terrain n'est pas magique, et ne forme pas par lui-même ! Pour ces raisons, le SNES et les syndicats de la FSU s'opposent à cette mauvaise réforme, dont le Ministère vient en partie de différer l'application puisque les nouveaux masters MEEF n'ouvriront pas à la rentrée 2020.

Si ce contexte est bien sombre, le SNES-FSU veut pourtant vous encourager. Passez les écrits, préparez les oraux ! Les élèves de nos collèges et nos lycées ont besoin de vous, mais ce n'est pas que cela. Il est souvent dit que nos métiers s'exercent en solitaire, ce n'est pas vrai : en devenant enseignants ou CPE, vous rejoindrez des collectifs de pair-es qui vous soutiendront dans bien des aspects de votre vie professionnelle. Le SNES-FSU, syndicat largement majoritaire, animé par des militant-es qui tous et toutes continuent d'exercer, est le pilier de ces collectifs. Dès maintenant, n'hésitez pas à vous en rapprocher, en particulier lors des vœux d'affectation que vous aurez à formuler après les résultats d'admissibilité. ■



VOTRE AFFECTATION

Le ministère publiera en avril au *Bulletin Officiel* une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats aux concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). La durée de cette affectation est d'un an, renouvelable une fois.

N.B. : les informations ci-dessous peuvent être modifiées suite à la parution de la nouvelle note de service.

CHOISIR UN TYPE D'AFFECTATION

Lauréat-e-s du CAPES/T, 3^e concours ou concours CPE externes, vous pouvez demander à être affecté-e :

- dans le second degré ;
 - dans l'enseignement supérieur si vous avez été recruté-e en qualité de docteur-e contractuel-e, d'ATER à la rentrée 2020 ou pour les élèves de l'ENS comme PRCE ;
 - en report de stage d'un an, de droit, non rémunéré : congé maternité ou parental, service national. D'autres motifs de report de stage non rémunéré d'un an sont prévus mais ils ne sont pas de droit : préparer l'agrégation, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.
- Pour les lauréats du concours Psy-ÉN, vous pouvez demander à être affecté-e en centre de formation ou en report pour les mêmes motifs.

Pour être tenu-e informé-e, renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe.

ÊTRE AFFECTÉ-E DANS UNE ACADÉMIE

Pour ceux/celles qui choisissent d'effectuer leur stage en collège ou en lycée ou en centre de formation, le ministère prévoit deux modalités d'affectation en académie :

- formulation de six vœux maximum pour être affecté-e dans une académie pour les lauréat-e-s des concours 2020 ou antérieurs en report en 2019-2020, non inscrits en M1 MEEF et sans expérience professionnelle significative ayant besoin de valider un M2 ;

- maintien dans l'académie d'inscription à l'Université pour les lauréat-e-s des concours 2020 (hors Psy-ÉN) inscrits en M1 et d'exercice pour les lauréat-e-s avec une expérience professionnelle significative. Cas particuliers de l'Île-de-France : ils/elles auront à classer par ordre de préférence les trois académies de Paris, Créteil, Versailles. **Le SNES-FSU intervient pour que ceux qui le souhaitent puissent formuler des vœux afin de changer d'académie. Pour être tenu-e informé-e, renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe et contactez-nous si vous êtes dans ce cas : fmaitres@snes.edu**

**Pour un métier
enfin revalorisé**



UN BARÈME POUR AFFECTER LES STAGIAIRES

Que ce soit pour être affecté-e-s dans une académie, ou dans un établissement au sein de l'académie, les stagiaires sont classé-e-s selon un barème. Les vœux de ceux/celles qui ont le barème le plus élevé sont examinés en premier. Le barème prend en compte le rang de classement au concours, la situation familiale (rapprochement de conjoint, enfant(s)) et la situation administrative (contractuel, AED, fonctionnaire...). **Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « Concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE » et/ou contactez-nous : fmaitres@snes.edu.**

ADMISSIBLE À PLUSIEURS CONCOURS : LEQUEL CHOISIR ?

Si vous êtes admissible à plusieurs concours, au moment des vœux d'affectation sur SIAL vous devez hiérarchiser les concours auxquels vous êtes admissible. Une fois admis, votre choix vous fait perdre le bénéfice des autres concours (votre place laissée vacante est alors donnée à un-e candidat-e sur liste complémentaire). La décision vous revient et n'est pas sans conséquence puisqu'en fonction du concours choisi vous pouvez demander un report pour préparer l'agrégation ou non, vous restez automatiquement dans votre académie d'inscription au concours ou non (voir cadre « être affecté dans une académie »). **Attention : vous devez vous connecter sur SIAL et formuler des vœux pour chacun des concours auxquels vous êtes admissible.**

FORMULER SES CHOIX : VIGILANCE !

En mai/juin, vous aurez à formuler vos choix de type d'affectation, de concours en cas de multiples admissions, et le cas échéant vos six vœux d'académies. Vous devrez indiquer votre situation administrative (inscrit-e en M1, contractuel-e, etc.) et familiale. Attention, pour bénéficier des bonifications familiales, l'ordre des vœux est très important. N'hésitez pas à nous consulter. Vous êtes considéré-e pacsé-e ou marié-e, et devez l'indiquer comme tel, si l'acte est ou sera fait avant la date limite arrêtée dans la note de service (fixée au 30 juin dans celle de l'année dernière). De même, si vous allez être père ou mère mais que l'accouchement n'a pas encore eu lieu, vous devez considérer et indiquer cet ou ces enfants à naître comme dès à présent à charge. C'est cette déclaration qui sera prise en compte, non celle formulée lors de l'inscription au concours. **Imprimez ou sauvegardez la page-écran récapitulant vos déclarations, choix et vœux pour avoir une preuve en cas de litige. Adressez-nous, sans engagement de votre part, dès à présent la fiche détachable ci-jointe et la fiche syndicale de suivi de votre affectation qui sera téléchargeable fin mai sur www.snes.edu rubrique « Concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE ». En juillet, vous aurez à formuler vos vœux d'affectation en établissement dans l'académie obtenue.**

MODIFIER SON AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer (fmaitres@snes.edu). Les conditions mises à ces demandes sont très restrictives. Nos interventions conjointes permettent parfois une issue positive. Pour ce qui est de l'établissement, c'est le rectorat et la section SNES-FSU de votre académie qu'il faut joindre. Modifiée ou pas, votre affectation est impérative.

Remboursement des frais de transport pour passer les épreuves. Si vous êtes agent de l'État, vous pouvez prétendre au remboursement de vos frais de transport pour vous rendre sur les lieux d'épreuves de concours. Pour connaître la procédure, contactez-nous : fmaitres@snes.edu

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Les conditions de stage sont variables selon le concours obtenu, le diplôme obtenu et l'expérience professionnelle :

- lauréats avec une expérience professionnelle significative dans la discipline de recrutement : service à temps plein, avec un tuteur et une formation si besoin ;
- lauréats du CAPES/T et CPE 2020 sans expérience professionnelle et titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, ou qui sont dispensés de master : service à mi-temps (8 à 10 heures pour les enseignants), avec un tuteur et une formation adaptée dans le cadre du M2 MEEF à l'INSPÉ ou d'un DU ;
- lauréats du CAPES/T et CPE qui doivent valider leur master : service de 8 à 10 heures, avec deux tuteurs l'un « de terrain », l'autre universitaire. La formation sera délivrée dans le cadre du M2 MEEF à l'INSPÉ ;
- lauréats du concours Psy-ÉN : affectation dans un centre de formation + stages ponctuels.

**Pour sécuriser
les études
vers nos métiers**

snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble



DES SALAIRES DE DÉBUT DE CARRIÈRE TROP BAS

Au premier échelon, vous toucherez un traitement net inférieur à 1 500 € (indice 390). Au traitement s'ajoutent l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et le cas échéant le supplément familial.

Certains services antérieurs sont pris en compte et permettent de débiter la carrière à un échelon (et donc à un traitement) plus élevé. Cette opération dite de « classement » s'effectue au cours du premier trimestre de l'année de stage. Les modalités de calcul sont souvent très défavorables, notamment pour les ex-contractuels et les lauréats en reconversion professionnelle. N'hésitez pas à nous consulter. Le SNES-FSU continue de revendiquer une augmentation des rémunérations et particulièrement des débuts de carrière ; nos traitements sont nettement inférieurs à ceux des autres enseignants en Europe et aux cadres en général.

ENTRÉE DANS LE MÉTIER : CE QUE VEUT LE SNES-FSU

Mettre en place une formation de haut niveau avant le concours intégrant progressivement tous les aspects du métier (savoirs disciplinaires à enseigner et pour enseigner) et en lien avec la recherche. Nous proposons d'introduire en licence disciplinaire des modules d'épistémologie, puis progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

Permettre l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements fin L2 sur concours nationaux, les prérecrutés seraient salariés pour étudier à temps plein en cotisant pour la retraite. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires et leurs modules spécialité enseignement ou éducation, se présente-

raient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;

- la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Des concours ouverts à tous : avec un master comme condition de diplôme. Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

Une entrée progressive dans le métier : le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, les titulaires première année (T1) seraient à mi-temps et les T2 déchargés de 3 heures. Le temps libéré servirait à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

Une formation continue de qualité tout au long de la carrière.

LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème.

Pour nous contacter

Au siège national du SNES-FSU

Secteur formation initiale et continue, entrée dans le métier

Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

@enseignantscpestagiairesSNES-FSU

@stagiaires_SNES

Adresse postale : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Site internet : www.snes.edu, rubrique « Concours »
puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE »

CANDIDATS AUX CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE, PSY-ÉN

Démarche sans engagement de votre part,
fiche à retourner sans attendre à l'adresse suivante :

SNES-FSU

SECTEUR FORMATION DES MAÎTRES

46, AVENUE D'IVRY

75647 PARIS CEDEX 13



CAPES EXTERNE	Postes 2020	Inscrits 2020	SESSION 2019							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Philosophie	130	1 730	120	1 771	1 056	8,8	270	120	15	11,4
Lettres classiques	145	196	145	211	108	0,7	81	63		58,3
Lettres modernes	835	3 172	843	3 436	1 812	2,1	1 362	843	10	46,5
Histoire et géographie	566	4 569	542	4 788	2 794	5,2	1 099	542		19,4
Sciences économiques et sociales	130	1 438	117	1 862	669	5,7	249	117	6	17,5
Allemand	245	392	250	475	296	1,2	183	150		50,7
Anglais	823	3 775	832	4 018	2 460	3,0	1 418	832	30	33,8
Arabe	6	315	6	406	151	25,2	15	6		4,0
Chinois	10	149	10	185	112	11,2	24	10		8,9
Espagnol	327	2 311	322	2 566	1 578	4,9	724	322	20	20,4
Italien	20	560	16	640	259	16,2	43	16	3	6,2
Japonais	3	36	3	39	12	4,0	6	3		25,0
Portugais	5	94	5	98	38	7,6	13	5	2	13,2
Russe	0		5	106	57	11,4	11	5		8,8
Mathématiques	1 185	3 756	1 200	4 519	2 120	1,8	1 704	972		45,8
Physique et chimie	379	1 822	385	2 022	1 128	2,9	764	263		23,3
Sciences de la vie et de la Terre	260	2 298	260	2 704	1 594	6,1	566	260		16,3
Numérique et sciences informatiques	30	1 159	260	2 704	1 594	6,1	566	260		16,3
Éducation, musicale et chant choral	124	288	120	373	240	2,0	172	120		50,0
Arts plastiques	115	1 225	120	1 507	855	7,1	243	120		14,0
Documentation	130	1 333	140	1 566	669	4,8	279	140		20,9
Basque	2	5	2	8	6	3,0	3	2		33,3
Breton	2	14	2	15	7	3,5	3	2		28,6
Catalan	1	NC	2	18	11	5,5	4	2		18,2
Occitan – langue d’Oc	4	22	4	21	10	2,5	6	4		40,0
Créole	5	106	5	95	43	8,6	12	5		11,6
Langue corse	2	18	2	19	17	8,5	5	2		11,8
Langue des signes française	2	14	2	22	5	2,5	3	2		40,0
Langue Kanak option Drehu	2	26	0							
Tahitien	2	60	0							
TOTAL	5 490	30 883	5 460	33 490	18 107	3,3	9 262	4 928	86	27,2
CPE externe	270	NC	260	6 019	2 815	10,8	544	260		9,2
Psy-ÉN EDA	105	NC	105	842	369	3,5	230	105		
Psy-ÉN EDCOSP	55	NC	55	701	288	5,2	123	55		19,1
CAPEPS externe	610	5 366	650	5 222	4 220	6,5	1 598	650		15,4

CAPET EXTERNE	Postes 2020	Inscrits 2020	RAPPEL SESSION 2019							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Sciences et techniques médico-sociales	30	443	30	511	156	5,2	68	30		19,2
Biotechnologie										
– Biochimie, génie bio.	25	432	17	454	190	11,2	41	17		8,9
– Santé	5	283	5	270	100	20,0	13	5		5,0
Économie et gestion										
– Communication, organisation et GRH	86	963	79	1 172	391	4,9	180	79		20,2
– Comptabilité finance	85	523	89	645	188	2,1	120	53		28,2
– Gestion des activités touristiques	0		5	87	24	4,8	9	5		20,8
– Informatique et système informatique	15	117	20	118	28	1,4	17	13		46,4
– Marketing	90	1 246	81	1 463	640	7,9	185	81		12,7
Sciences industrielles de l'ingénieur										
– Ingénierie des constructions	40	153	48	177	63	1,3	52	26		41,3
– Ingénierie électrique	51	226	45	320	114	2,5	88	45		39,5
– Ingénierie informatique	62	222	61	261	90	1,5	70	39		43,3
– Ingénierie mécanique	85	251	83	358	154	1,9	121	73		47,4
Arts Appliqués										
– Design	20	266	23	272	116	5,0	48	23		19,8
– Métiers d'arts	2	34	2	48	4	2,0	2	1		25,0
Hôtellerie-Tourisme										
– Sciences et technologies des services en HR	7	98	5	140	68	13,6	12	5		7,4
– Techniques culinaires	7	52	7	73	42	6,0	16	7		16,7
TOTAL CAPET	610	5 309	600	6 369	2 368	3,9	1 042	502	0	21,2

TROISIÈME CONCOURS	Postes 2020	Inscrits 2020	RAPPEL SESSION 2019							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Lettres modernes	55	427	55	517	137	2,5	74	54		39,4
Lettres classiques	10	21	10	35	8	0,8	4	3		37,5
Anglais	90	591	85	727	317	3,7	166	86		27,1
Allemand	12	75	9	90	39	4,3	19	9	1	23,1
Espagnol	43	287	40	343	161	4,0	91	40	10	24,8
Langue des signes française	1	14	0							
Mathématiques	157	899	161	1 161	422	2,6	224	127		30,1
Numérique et sciences informatiques	7	533	0							
Éco-gestion option comptabilité et finances	12	311	7	517	78	11,1	18	5		6,4
Sciences indust. inf. option ing. construct.	8	39	9	57	19	2,1	16	8		42,1
Sciences indust. inf. option ing. électrique	9	78	9	108	31	3,4	20	9		29,0
Sciences indust. inf. option ing. informatique	8	81	6	124	33	5,5	14	6	5	18,2
Sciences indust. inf. option ing. mécanique	18	94	19	130	46	2,4	35	19	2	41,3
TOTAL	430	3 450	410	3 809	1 291	3,5	681	366	18	28,4